



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Ville de Malartic du mardi, 5 novembre 2019, tenue au 901, rue  
Royale, à Malartic, à 18 h 30.**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi  
sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), un avis de convocation pour la  
présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Étaient aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présents :

M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général  
M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande  
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,  
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2019-11-388**

### **1.0. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

### ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.0.- Entente de coopération intermunicipale – Entretien de la piste 4 saisons  
Mine Canadian Malartic;
  - 3.0.- Entente de coopération intermunicipale – Création d'un service  
d'évaluation foncière;
  - 4.0.- Période de questions;
  - 5.0.- Levée de la séance.
- 2.0.- Entente de coopération intermunicipale – Entretien de la Piste 4**

**RESOLUTION**



2019-11-389  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### saisons Mine Canadian Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic, la Municipalité de Rivière-Héva et le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic désirent présenter un projet pour l'entretien hivernal de la Piste 4 saisons Mine Canadian Malartic dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic, la Municipalité de Rivière-Héva et le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic souhaitent conclure une entente intermunicipale en lien avec l'entretien hivernal de la Piste 4 saisons Mine Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT le scénario budgétaire pour le projet d'entretien de la Piste 4 saisons Mine Canadian Malartic, évalué à 56 489,65 \$ pour l'année 2020, tel qu'il appert du document joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Municipalité de Rivière-Héva souhaitent mandater le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic afin d'effectuer l'entretien hivernal de la Piste 4 saisons Mine Canadian Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE S'ENGAGER à participer au projet d'entretien hivernal de la Piste 4 saisons Mine Canadian Malartic et d'assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

DE NOMMER le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic responsable du projet;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer l'entente de coopération intermunicipale entre la Ville de Malartic, la Municipalité de Rivière-Héva et le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic, le cas échéant;

DE MANDATER le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic afin d'effectuer l'entretien hivernal de la Piste 4 saisons Mine Canadian Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION  
2019-11-390

### 3.0.- Entente de coopération intermunicipale – Création d'un service d'évaluation foncière

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Malartic et de Senneterre ainsi que la MRC de La Vallée-de-l'Or désirent présenter un projet pour la création d'une division d'évaluation foncière dans le cadre de l'aide financière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE S'ENGAGER à participer au projet pour la création d'une division  
d'évaluation foncière et d'assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière  
pour soutenir la coopération intermunicipale;

DE NOMMER la MRC de La Vallée-de-l'Or organisme responsable du  
projet;

Adoptée.

#### 4.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### 5.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 18 h 35

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
M<sup>me</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE

RESOLUTION  
2019-11-391